

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/09/2025 - 30003 - 2018 B 02335 - 839 056 868 - A2F RENOVATION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M FOLIA FRANCK

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20183250309898

Pour le compte de :
SASU A2F RENOVATION
37 CHEMIN DES BASSES BRUNES
94880 NOISEAU

N° SIREN : 839 056 868
Période déclarée : Année 2024
Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)



Impôt sur les sociétés

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

1 024

Bénéfice imposable à
15%

Déficit (report du 2033-
B)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	20 800	20 800	0
TOTAL I (5)	20 800	20 800	0
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	22 629		22 629
Disponibilités	2 000		2 000
TOTAL II	24 629		24 629
TOTAL GENERAL (I + II)	45 429	20 800	24 629

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	2 000
Réserve légale	200
Report à nouveau	7 062
Résultat de l'exercice	1 024
TOTAL I	10 286
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	1 995
Fournisseurs et comptes rattachés	3 116
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	9 232
TOTAL III	14 343
TOTAL GENERAL (I + II + III)	24 629

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	38 333
Autres produits			2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			38 335
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 303
Autres charges externes			15 314
Impôts, taxes et versements assimilés			1 161
	dont TP/CFE, CVAE	1 161	
Rémunérations du personnel			13 007
Charges sociales			5 430
Dotations aux amortissements			1 006
Autres charges			5
Total des charges d'exploitation (II)			37 226
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 109
Produits et charges divers	Charges financières (V)		85
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			1 024

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 024	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	1 024	
Déficits antérieurs reportables	7 062	dont imputés sur le résultat 1 024
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	0	

certifiée conforme à l'original

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	20 800			20 800	
TOTAL rubrique I	20 800			20 800	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	19 794	1 006		20 800
TOTAL rubrique II	19 794	1 006		20 800

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	38 333
TOTAL 1	38 333

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	1 303
TOTAL 3	1 303

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	37 030
--	---------------



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Composition du capital social

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-514 du 6 août 1962 relative au droit d'accès aux documents administratifs. Ce document n'a pas vocation à constituer une réponse officielle des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



A2F RÉNOVATION

SASU au capital de 2000 euros

Siège social : 37 chemin des Basses Brunes – 94880 NOISEAU

CES Créteil 839 056 868

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq

Et le vingt juin à 15 heures,

Monsieur Franck André ALVES FOLIA , propriétaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société A2F RÉNOVATION, SASU au capital de 2000 euros, dont le siège social est 37 chemin des Basses Brunes 94880 NOISEAU , président et associé unique de ladite société, à pris la décision suivante :

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au compte de report à nouveau pour un montant de 1 024 € euros (mille vingt quatre euros).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

Franck ALVES FOLIA

